

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prime bénéficiaire : le cap des 10 000 collaborateurs en vue

Les PME, en particulier, se retrouvent dans la nouvelle prime bénéficiaire

Bruxelles, le 17 juillet 2018 – Depuis l'introduction de la nouvelle prime bénéficiaire, début 2018, il est plus facile pour les employeurs de partager les bénéfices avec leurs collaborateurs. La prime bénéficiaire jouit d'un traitement social et fiscal avantageux, ce qui permet aux collaborateurs de conserver davantage de net. Le prestataire de services RH SD Worx a consulté ses données pour connaître, entre autres, le nombre de collaborateurs qui perçoivent déjà cette prime bénéficiaire : avec 8 500 collaborateurs, le cap des 10 000 est maintenant en vue.

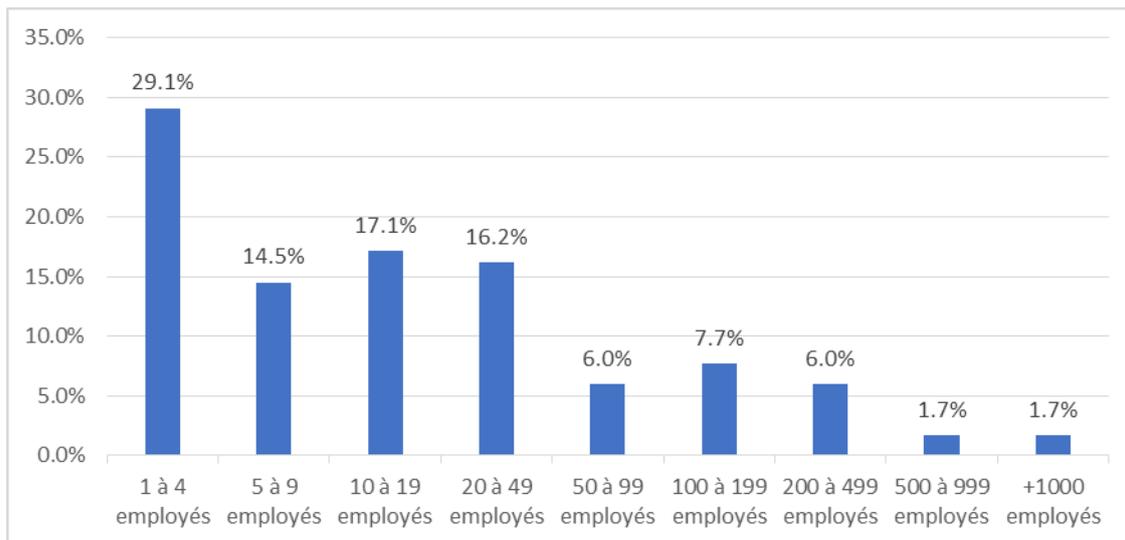
Le cap des 10 000 collaborateurs en vue

Six mois après l'introduction de la prime bénéficiaire, le cap des 10 000 collaborateurs qui peuvent en bénéficier est presque atteint. Les chiffres de SD Worx à eux seuls montrent que 8 500 collaborateurs jouissent depuis cette année de ce bonus fiscalement avantageux.

« La prime bénéficiaire a donné un second souffle à la loi existante du 22 mai 2001 relative aux régimes de participation des travailleurs au capital et aux bénéfices des sociétés. Il s'agit d'une rémunération supplémentaire pour tous les collaborateurs de l'entreprise. Les très petites entreprises considèrent cette mesure comme particulièrement simple à appliquer », précise Katleen Jacobs, Legal Consultant de SD Worx. *« Dans les prochaines années, cette mesure financièrement avantageuse peut gagner en importance, au fur et à mesure que les entreprises apprendront à connaître cet instrument et feront approuver une proposition à l'Assemblée générale. Il y a encore du potentiel, car la prime bénéficiaire n'est pas encore connue de tous. Il ressort de notre récent sondage auprès de 627 PME belges (occupant jusqu'à 100 travailleurs) que 6 % l'appliqueront en 2018 et 12 % déclarent s'y intéresser. 18 % ne sont pas intéressés et 13 % ne connaissent même pas la mesure. »*

Les PME ont ouvert la voie – témoignage de Hesse Benelux

Parmi les 120 entreprises figurant dans l'analyse de SD Worx qui octroient déjà une prime bénéficiaire, 83 % occupent moins de 100 travailleurs (voir tableau). Les PME sont également toujours plus intéressées par l'introduction de la rémunération variable avec des systèmes optimisés tels que les warrants, la CCT 90 bonus salarial et la prime bénéficiaire.



Taille des entreprises avec prime bénéficiaire – Source : SD Worx juillet 2018

Hesse Benelux, une PME de Nazareth active dans les produits de finition professionnels bois et verre, occupant 21 travailleurs, recourt à la prime bénéficiaire.

Silvie De Roo, Office Manager chez Hesse Benelux, témoigne : « La prime bénéficiaire s'ajoute au bonus individuel. Elle a un effet stimulant sur nos collaborateurs, qui perçoivent tous le même montant du bénéfice auquel chacun a contribué. De la prime brute de 400 euros, nous percevons environ 325 euros nets. Financièrement, c'est beaucoup plus intéressant qu'un bonus normal ou une prime. Nous y trouvons particulièrement notre compte sur le plan administratif : nous avons convoqué une Assemblée générale extraordinaire mais, l'année prochaine, nous poursuivrons avec l'Assemblée générale ordinaire. Plus c'est simple, mieux c'est. »

Grande variabilité dans les montants du bonus

Les employeurs ont le choix parmi : le même montant ou le même pourcentage, de sorte que le montant en lui-même peut varier (en fonction du salaire brut). Les employeurs qui préfèrent utiliser encore plus de variabilité (par ex. en fonction de l'ancienneté ou de la fonction) doivent conclure une CCT d'entreprise ou un acte d'adhésion. La prime bénéficiaire ne permet toutefois pas la rémunération sur la base des prestations individuelles du travailleur (ce pour quoi il existe les warrants).

Katleen Jacobs voit une grande variabilité dans les montants du bonus : « Le premier semestre nous montre qu'il n'y a pas de « valeurs fixes ». En revanche, nous voyons plusieurs entreprises qui, par exemple, appliquent déjà un montant brut arrondi de 500 euros ou 200 euros. Presque tous les employeurs (97 %) versent un montant supérieur à 100 euros. La valeur médiane est de 445 euros : la moitié de tous les collaborateurs avec une prime bénéficiaire reçoit un montant supérieur à 445 euros. Pour l'autre moitié, ce montant est inférieur à 445 euros. Dans 16,24 % des cas, le montant est supérieur à 1 000 euros. »

Montants de la prime bénéficiaire	%
< €1000	83,77%
€1000 - €2500	8,87%
€2500 - €5000	5,67%
> €5000	1,70%

Source : SD Worx juillet 2018

En plus du bonus salarial – témoignage de Reynaers Aluminium

Les grandes entreprises considèrent également les avantages de la prime bénéficiaire comme un instrument de rémunération supplémentaire.

Anja De Ridder, HR Teamleader chez Reynaers Aluminium : « *En 2017, Reynaers Aluminium a obtenu des résultats brillants et notre Assemblée générale a tenu à remercier tous les collaborateurs. En plus du bonus salarial annuel, qui est lié à des objectifs spécifiques, tous les collaborateurs, indépendamment de leur fonction et de leur département, ont reçu en début d'année une prime bénéficiaire. La prime bénéficiaire est une appréciation claire du bon travail que nous avons fait ensemble : les efforts de chaque collaborateur sont ainsi récompensés, ce qui concorde parfaitement avec le slogan de notre entreprise 'Together for Better'. Comme notre entreprise connaît une forte croissance, retenir et attirer de nouveaux collaborateurs pose un sérieux défi aux RH et notre rémunération variable constitue un avantage important dans ce cadre.* »

Pour plus d'informations, contactez :

Eva De Schryver, responsable en relations presse, SD Worx Belgique
M +32 (0)496 02 67 08
Eva.deschryver@sdworx.com

À propos de SD Worx

En tant qu'acteur européen de premier plan en matière de paie et de ressources humaines, SD Worx propose des services mondiaux dans les domaines de la paie, des ressources humaines, du support juridique, de la formation, de l'automatisation, du conseil et de l'externalisation. SD Worx suit une approche axée sur le client, se concentre sur le leadership numérique et se concentre sur la croissance internationale. Aujourd'hui, plus de 65 000 grandes et petites organisations à travers le monde comptent sur les plus de 70 ans d'expérience de SD Worx.

Les 4.150 employés de SD Worx sont actifs dans dix pays: Belgique (HQ), Allemagne, France, Irlande, Luxembourg, Maurice, Pays-Bas, Autriche, Royaume-Uni et Suisse. SD Worx calcule les salaires de quelque 4,4 millions de salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 443 millions d'euros en 2017. SD Worx est le co-fondateur de Payroll Services Alliance, un réseau stratégique mondial de grandes sociétés de paie qui, ensemble, fournissent 32 millions de calculs de paie.

Plus d'infos sur: www.sdworx.com

Annexe exemple de calcul

Une prime bénéficiaire brute	1 000,00 euros	500,00 euros
Cotisation personnelle de sécurité sociale de	-130,70 euros	-65,35 euros
Précompte fiscal	-60,85 euros	-30,43 euros
Revenu net pour le travailleur	808,45 euros	404,22 euros
Coûts pour l'entreprise*	1 339,90 euros	669,95 euros

(* exemple pour l'exercice d'imposition 2018 – la prime bénéficiaire n'est pas déductible de l'impôt des sociétés)